

LES CONDITIONS POUR UNE FORMATION EN ALTERNANCE

- Être âgé de 15 ans ou plus pour ceux qui ont terminé la scolarité du 1^{er} cycle du collège.
- Être âgé de 16 ans ou plus et signer un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise.

Pour apprendre un métier en apprentissage ou en formation continue, l'IFA de BOURGES saura vous accompagner dans votre projet professionnel, afin de devenir qui vous voulez !

LES AVANTAGES DE L'APPRENTISSAGE

- Apprendre son métier au sein de l'entreprise.
- Acquérir une 1^{ère} expérience professionnelle.
- Être rémunéré(e).
- Augmenter ses chances de trouver un emploi à l'issue de la formation.



- 40 années d'expertise dans la formation.
- 11 000 m² avec des plateaux techniques adaptés à chaque secteur d'activité et en capacité d'accueillir des PSH.
- + de 1 000 apprenants chaque année.
- 80 collaborateurs, dont 50 formateurs.
- 8 référents spécialisés : relation entreprises (1), médiation (1), handicap (2), mobilité (3), qualité (1).
- 1 service de restauration collective.
- 1 service d'hébergement (sur les semaines IFA).
- 750 entreprises d'accueil.
- Partenaire de différents réseaux professionnels.
- Les + de la formation : Espace remédiation, Module SST, Module savoir-être, PCIE, TOEIC, Projet Voltaire, FOAD.
 - 95% des apprenants recommandent l'apprentissage.
 - 92% des apprenants recommandent l'IFA de Bourges.

IFA Institut de Formation en Alternance

149-151 rue de Turly 18000 BOURGES
Tél. 02 48 23 53 73

www.ifabourges.fr



Conception : Délit d'influence 02 48 66 60 10 - Photo : @istock

IFA | INSTITUT
DE FORMATION
EN ALTERNANCE
B O U R G E S

www.ifabourges.fr



Nos formations du CAP au BAC+5

MÉTIER DE BOUCHE

- CAP Boucher
- CAP Charcutier / Traiteur
- CAP Pâtissier
- CAP Boulanger
- MC Pâtissier - Glacier - Chocolatier
- BP Boulanger
- BTM Pâtissier Confiseur Glacier Traiteur

CUISINE & RESTAURATION

- CAP Cuisine
- CAP Production et Service en Restauration
- CAP Commercialisation et Services en hôtel-café-restaurant
- MC Sommellerie
- BP Arts de la Cuisine
- BP Arts du Service & Commercialisation en Restauration

COIFFURE

- CAP Métiers de la Coiffure*
- MC Coiffure Coupe Couleur
- BP Coiffure

*Proposés également via l'École des Métiers

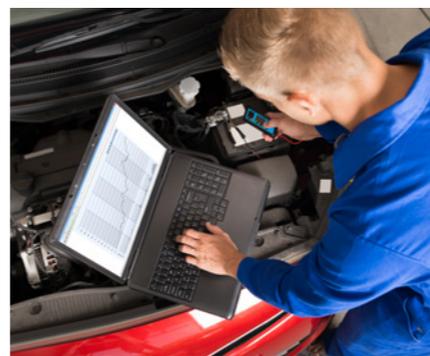
ESTHÉTIQUE

- CAP Esthétique - Cosmétique Parfumerie*
- BP Esthétique - Cosmétique Parfumerie

*Proposés également via l'École des Métiers

AUTOMOBILE

- CAP Réparation des Carrosseries
- CAP Maintenance des Véhicules / Véhicules particuliers
- BAC PRO Maintenance des Véhicules / Véhicules particuliers



ÉLECTRICITÉ DU BÂTIMENT

- CAP Électricien

TERTIAIRE

- CAP Équipier Polyvalent du Commerce
- Bac Pro Métiers du Commerce et de la Vente - option A
- Bac Pro Métiers du Commerce et de la Vente - option B



- BTS (BAC+2) Gestion de la PME
- BTS (BAC+2) Négociation & Digitalisation de la Relation Client
- BTS (BAC+2) Management Commercial Opérationnel
- Diplôme Professionnel (BAC+2) Assistant Manager Loisirs Hébergement Restauration
- Diplôme Professionnel (BAC+2) d'Attaché Commercial
- Bachelor (BAC+3) Responsable Développement Commercial
- Bachelor (BAC+3) Responsable de la Distribution Omnicanale
- Bachelor (BAC+3) Chargé de clientèle Part/Pro en Banque &/Assurance
- Diplôme Professionnel (BAC+3) Chargé des Ressources Humaines
- Mastère (BAC+5) Manager en Ressources Humaines



VOUS SOUHAITEZ VOUS RÉORIENTER, APPRENDRE UN MÉTIER, NOUS VOUS PROPOSONS :

- Un accompagnement dans la recherche de financements adaptés à votre profil et à votre statut
- Une individualisation de votre parcours de formation en fonction de votre niveau

Tous les diplômes proposés par l'IFA sont accessibles via la Formation Continue.



DES AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE !

L'entreprise formatrice qui accueille un(e) apprenant(e) peut bénéficier d'aides, selon le type de contrat :

Aides pour recruter en contrat d'apprentissage :

- Aide unique aux employeurs d'apprentis.
- Aide à l'embauche d'un travailleur handicapé en contrat d'apprentissage.
- L'accès au contrat d'apprentissage des personnes reconnues RQTH est sans limite d'âge.
- Exonération de cotisations et contributions sociales des entreprises employant un(e) apprenant(e).

Aides pour recruter en contrat de professionnalisation :

- Aide unique aux employeurs dans le cadre du contrat de professionnalisation (pour les jeunes de moins de 30 ans).
- Aide forfaitaire de Pôle Emploi pour les 26 ans et plus sans contrat de professionnalisation.

